



Pour plus d'information sur votre projet de rénovation énergétique, contactez le guichet :

0 800 037 016

Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



confortenergie06@departement06.fr

Accédez à nos services en ligne en un clic sur :

→ mesdemarches06.fr
rubrique logement



Sur le site internet du Département
www.departement06.fr
Rubrique logement

Propriétaires !

Le Département
VOUS verse
jusqu'à 12 700 €* pour
la rénovation énergétique
de votre logement.



avec



France
Rénov'

Le service public pour mieux rénover mon habitat

Dispositif SARE financé avec l'aide de :



* Soumis à conditions de ressources

www.departement06.fr

#AlpesMaritimes

DEPARTEMENT06

UN DISPOSITIF POUR

VOUS

PAR LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Vous êtes propriétaires de votre logement et vous souhaitez :

- Faire des économies d'énergie ?
- Connaître les aides financières auxquelles vous avez droit ?
- Des réponses techniques sur la rénovation énergétique ?
- Réaliser un audit énergétique ?
- Un conseil sur un devis ?
- Être accompagné dans la réalisation de vos travaux ?

Édito

« La transition énergétique est un des axes majeurs de la politique GREEN Deal que j'ai lancée en 2017 sur le territoire maralpin pour lutter contre le dérèglement climatique. Cette transition énergétique implique notamment la réduction de notre consommation d'énergie et plus particulièrement la rénovation énergétique des bâtiments.

De nombreux dispositifs sont mis en place pour inciter les habitants à réaliser des travaux d'isolation et de changement de chaudière. Cependant, il est difficile pour un propriétaire d'y voir clair dans l'ensemble de ces aides.

C'est la raison pour laquelle, afin d'aider les propriétaires et les syndicats de copropriété à faire les bons choix et à bénéficier des meilleures aides possibles, le Département des Alpes-Maritimes lance le guichet unique « Confort Energie 06 ». Ce service personnalisé d'information et d'assistance technique, administrative et financière, est accessible sans condition.

Pour aller plus loin, j'ai par ailleurs décidé de mettre en place une aide financière départementale cumulable pour la réalisation d'audits et de travaux de rénovation énergétique.

Le Département des Alpes-Maritimes est à vos côtés pour améliorer votre qualité de vie, tout en préservant notre environnement. »

CHARLES ANGE GINÉSY

Président du Département des Alpes-Maritimes



Le Département des Alpes-Maritimes s'engage pour vous :

Information et d'assistance grâce au guichet unique gratuit.



100 % de prise en charge

du montant de la prestation de montage et de suivi de votre dossier (assistance à maîtrise d'ouvrage)*

Jusqu'à 700 €

d'aide sur le montant de l'audit énergétique

Jusqu'à 11 200 €

d'aide sur le montant de vos travaux**

* si prestataire choisi par le Département, sinon, jusqu'à 800 € d'aides pour un prestataire de votre choix, sous conditions de ressources.

** sous conditions de ressources.